

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2011**

Le quinze avril 2011 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents** : Monique SEMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Louis VILLE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Christophe CARRERE, Eric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT, Nicole DUFAU.

**Procurations** : Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ à Roger PEDEFLOUS, Olivier SABLÉ à Laurent JOUANLONG, Jean-Marc LACRAMPE à Jean-Marc DAUPHINOT, Elisabeth LAHORE à Jean-Louis VILLE, Gérard HEITZ à Nicole LE DIEU DE VILLE.

**Absents ou excusés** : Annabelle ARACIL

La séance est ouverte à 20h00

Francis LANDES est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 512 869,58 euros, et besoin de financement de 451 955,88 euros, soit un résultat global positif pour l'exercice budgétaire de 1 060 913,70 euros.
- Il approuve également le compte de gestion 2010 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2010 et qui est conforme en tous points au compte administratif (unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2011 le résultat du compte administratif 2010 comme suit : 451 955,58 euros seront affectés au compte « 1068 » pour la couverture du besoin de financement des investissements réalisés en 2010, et 1.060 913,70 euros seront repris en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ».
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales ou extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 84 368 euros pour le budget communal. Décision prise à l'unanimité.
- Le Conseil municipal décide d'augmenter modérément (+ 2%) les taux des trois taxes locales afin de maintenir la capacité financière de la commune. Les taux 2011 passeront donc de 8.90% à 9.08% pour la taxe d'habitation, de 11.80% à 12.04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 43.30% à 44.70% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, et après avoir entendu les orientations budgétaires présentées par M. François Gay, adjoint aux finances, le budget prévisionnel de l'exercice 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2.501 500 euros en section de fonctionnement et à la somme de 2.229 780 euros en section d'investissement.

- Le Conseil municipal décide également de dispenser un propriétaire d'accomplir les formalités de radiation partielle des inscriptions qui grèvent son terrain dans le cadre d'une cession gratuite de terrain au profit de la Commune (unanimité).
- Il décide également d'acheter une bande de terrain de 697 m<sup>2</sup> le long de l'avenue de la République afin de permettre l'aménagement futur de cette voie. Le montant de l'opération s'élève à la somme de 44 854,43 euros y compris la reconstruction de la clôture dont la peinture restera à la charge du propriétaire (unanimité).
- Face à la recrudescence des dépôts sauvages, le Conseil décide de tarifier le déplacement et l'enlèvement des dépôts sauvages pour l'année 2011. Il en couvrira donc 150 euros du déplacement et 20 euros de l'heure d'intervention auxquels s'ajouteront les éventuels frais de mise en déchetterie et de traitement des déchets collectés (unanimité).
- Le coût horaire du personnel communal pour les travaux effectués en régie ou dans le cadre de prestations effectuées pour le compte de tiers est fixé à 16 euros pour l'année 2011 (unanimité).
- Cession de bien : Le conseil municipal décide de céder un micro-tracteur et une épaveuse qui ne sont plus utilisés par les services techniques pour un montant total de 2 000 euros (unanimité).
- Le Maire est autorisé à l'unanimité à renouveler la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de la crèche municipale l'Auséron.
- Il est également procédé au remplacement de conseillers qui compte tenu de leurs obligations, ne sont plus disponibles pour représenter la Commune au sein de plusieurs organismes. Ainsi M. Gérard Heitz siègera dorénavant au sive de gestion du centre de loisirs de Narcastet, Mme Nicole Dufau au sein du Conseil d'école, M. Éric Cazabat et Mme Nicole Le Dieu De Ville siègeront au Conseil d'administration du Centre social.
- Aménagement du Centre-Bourg : Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier de Madame la Présidente de la CDAPP précisant que la Communauté d'agglomération était d'accord pour travailler en toute transparence et en liaison avec la Commune dans la mesure où la Commune lui confie la maîtrise d'ouvrage. Ce projet fera l'objet d'un accord mutuel entre les deux collectivités préalablement à tout engagement de l'opération.
- Elle informe enfin l'assemblée que le Siep de Jurançon va procéder à partir du 26 avril prochain à des travaux de foration d'un nouveau puits sur le site de Mazères II. Le SIEP sera informé que le trafic du chantier traverse le complexe sportif très fréquenté par les enfants le mercredi et que l'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.